

Vos démarches

ts.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

Le centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :

010 012 011 * - courriel : cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr

- courrier : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques :

SIP PALAISEAU SUD-OUEST SAID 1ER SECTEUR

3 RUE EMILE ZOLA

91874 PALAISEAU CEDEX

Tél : 01 69 31 83 71 Courriel : sip.palaiseau-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUN A VEN 8H45-12H 13H30-16H15 ET SUR RDV JUSQU'A 17H00



* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 910 ESSONNE

Commune : 471 A ORSAY

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2013	25,52 %	0,338 %	0,80 %	12,69 %	0,356 %	7,64 %	
Taux 2014	25,52 %	0,332 %	0,80 %	12,69 %	0,423 %	7,31 %	
Adresse	32 AV DES PIERROTS						
Base	2463	2463	2463	2463	2463	2463	
Cotisation	629	8	20	313	10	180	1160
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisations							
2013	623	8	20	310	9	186	
2014	629	8	20	313	10	180	
Variation en % ⑦	+0,96 %	0 %	0 %	+0,97 %	+11,11 %	-3,23 %	
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Taux 2013	%	%	%	%	%	%	
Taux 2014	%	%	%	%	%	%	
Propriétés non bâties							
Propriétés non bâties							
Bases terres agricoles							
Cotisations							
2013							
2014							
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties			Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains Constructibles. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"						X	
Base "Collectivités"							
La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 5€					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		45
					Dégrèvement "Habitation principale" ⑧		
					Dégrèvement JA "Etat" ⑨		
					Dégrèvements JA "Collectivités" ⑨		
Référence administrative : 910 51 021 121 471 A N P					Montant de votre impôt :		1205